



Compte rendu du CTR SID extraordinaire du 13 mai 2020

Toulon le 13 mai 2020

Un CTR SID s'est tenu le mercredi 13 mai 2020 en visio conférence avec le Directeur Central accompagné par une équipe réduite de la DCSID et les titulaires des organisations syndicales (1^{ière} OS Cfdt-2^{ième} OS FORCE OUVRIERE- 3^{ième} OS Unsa – 4^{ième} OS Cgt) les Directeurs d'ESID n'étaient pas conviés . Un titulaire FO malgré sa présence sur site n'a pas pu se connecter à la visio pour des raisons « techniques » dues à l'USID de Tours.

Une fois les déclarations liminaires lues par chaque OS le Directeur a dressé un état des lieux sur le SID. Nous avons appris qu'il y avait eu un décès du au COVID en Ile de France, de nombreuses contaminations notamment à l'Esid IDF et Esid de Metz et dans une moindre mesure dans les Esid de Bordeaux, Brest, Toulon et Lyon.

Le Directeur Central a confirmé que la continuité de service a bien fonctionné sur l'ensemble du SID et que nous allons devoir vivre avec le virus.

- **PRPA : Plan de Reprise Progressive d'Activité**

Le PRPA central est une trame et doit être décliné par ESID suivant leurs impératifs locaux, les domaines d'activités de chaque Esid ne sont pas tous identiques. Le Directeur nous a indiqué qu'il fallait résorber la « dette organique » et essayer de recoller aux objectifs administratifs et techniques, le soutien aux entreprises sera ainsi amélioré aux vues des difficultés qu'elles rencontrent. Le SID doit remonter sa capacité et reprendre une activité forte en respectant le Plan de Reprise d'activité. Des retards ont été pris en termes d'ITM et ruptures conventionnelles cela tient aussi du mode « dégradé » des CMG en cette période. Le recrutement, tous statuts confondus, ne souffre pas de retard, tout fonctionne, les fiches de postes sont publiées, des entretiens en visio ont lieu.

Le directeur central a appuyé sur le fait de respecter les gestes barrières, les équipements type masque, gel hydroalcoolique, désinfectant sont gérés par les SST locaux aux regards des contraintes sanitaires inhérentes à chaque ESID et des unités qu'ils soutiennent.

Le SID veut prendre en compte le télétravail dans notre organisation future et le faciliter. Cela engendrera une perte d'espace dédié (plus de bureaux individuels) mais des espaces communs lors de la venue des agents en télétravail sur site. Le Directeur Central y voit une réduction des superficies à gérer par le SID.

Pour Force Ouvrière le télétravail n'est pas la panacée, si dans certains cas cela peut être du gagnant /gagnant pour l'agent et le SID (mère de famille, cas particuliers) la « généralisation » du

télétravail peut désocialiser certains agents et engendrer des RPS. Non seulement tous les métiers ne sont pas compatibles avec le télétravail mais aussi en termes de cohésion et de sens de la mission cela peut poser soucis.

- **Lignes directrices de gestion SID pour l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020**

Le directeur a indiqué que la retenue (racket pour FO) des jours RTT et CP lors de la période de confinement n'aura pas d'impact pour les agents ayant été en présentiel et en télétravail. Pour les agents en ASA qui se verraient « rackettés » pour la période à compter du 17 avril 2020, ces jours seront planifiés jusqu'au 30 septembre 2020.

Les agents en ASA (garde d'enfants-impossibilité de mettre en télétravail par l'administration-personnes vulnérables) pour la première période du 16 mars au 16 avril 2020 se verront amputer de 4,5 jours ou 5 Jours suivant les cycles de travail hebdomadaire sans aucune possibilité de planification dans le temps comme pour la deuxième période.

Force Ouvrière s'est insurgé non seulement sur cette ordonnance qui « fait payer » aux agents les errances dans la gestion des décisions gouvernementales du COVID19 et la position de la Fonction Publique sur la gestion des positions administratives des agents. Pour FORCE OUVRIERE aucun agent ne doit être victime d'une situation qu'il a dû subir quelque soit sa position durant cette période.

- **Présentation des principes de réorganisation de la DCSID**

Le Directeur Central nous a fait part des grandes lignes de l'organisation de la Direction Centrale, suite aux vellétés de certains à vouloir nous passer Service à Compétence Nationale, avec la création de nouvelles sous-directions. Le plan, soutenu par la SGA, doit être présenté au cabinet du Ministre d'ici juillet 2020.

FORCE OUVRIERE, à l'instar de ce que nous avons fait à la création du SID, soutien le Directeur Central pour que le SID garde une Direction Centrale avec un directeur Central SID !

Un éventuel CTR se tiendra à l'automne suivant la configuration du pays face au COVID. Une visio pourra se tenir d'ici septembre si la Direction Centrale a des informations à nous communiquer.

Les élus CTR SID

M Borde Thierry – M Tardy Marc – M Donnard Thierry

M Adam Eric- Mme Vincent Noémie





Comité Technique de Réseau
du Service d'Infrastructure de la Défense
du 13 mai 2020
DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'organisation de ce Comité Technique non ordinaire en date du **13 mai 2020**, à savoir **2 jours** après le début officiel du déconfinement progressif, dans cette période de pandémie lié au COVID19 semble bien traduire l'inefficacité et l'incompétence de l'exécutif à faire face à cette crise sanitaire inédite. En effet, c'est dans la précipitation que cette instance est réunie mais surtout à **contretemps** de tout dialogue social qui se respecte : quand le plan de remontée d'activité du ministère a été signé sans consultation et que, ici ou là, les plans de reprise progressive des activités (PRPA) sont déjà présentés dans les instances locales. Vous nous excuserez donc, de douter du rôle de l'employeur central que vous êtes dans ce contexte. A moins qu'il ne faille voir cette agitation soudaine que comme une information de rattrapage, pour coller in fine à une concertation voulue et affichée, tant au niveau central que local, par la ministre elle-même, mais qui semble-t-il a été oubliée en chemin.

Monsieur le Directeur, comme à son habitude, **Force Ouvrière** ne fera pas de cette déclaration liminaire un pré-compte-rendu de réunion.

Force Ouvrière tient tout de même à saluer tous les agents, de « *première ligne* » comme de la dernière, qui, à leur poste de travail, en télétravail ou en confinement dans des conditions parfois pénibles, ont permis à notre pays en général et à notre ministère en particulier, d'éviter l'effondrement et le chaos.

Qu'il nous soit aussi permis de redire à quel point les agents de ce ministère ne sont en rien responsables de cette crise. Par conséquent, pour **Force Ouvrière** les salariés du public comme du privé n'ont à la payer d'aucune façon ! Même si nous le savons, la tentation est déjà grande d'instaurer de nouvelles mesures restreignant leurs droits, tels que la remise en cause des amplitudes horaires et l'abandon de l'accord ARTT. Nous aurons en particulier l'occasion d'y revenir aux cours des débats et sur les dispositions que vous comptez prendre pour les personnels en ASA.

Monsieur le Directeur, vous nous présentez une directive stratégique de remontée progressive des activités du Service, laissant aux Etablissements la responsabilité des PRPA. **Force Ouvrière** se demande comment vous avez pu, dans cette configuration, et en ne vous affranchissant pas du dialogue social tant vanté, fournir à la ministre un point de situation sur les activités majeures mises en œuvre dans la reprise, les effectifs envisagés, les moyens sanitaires à déployer et l'organisation du travail retenue pour la période dite phase 2 (du 11 mai au 31 août). Malheureusement, vous n'en parlez pas dans votre directive, pas plus que certains des ESID qui décrivent vaguement une augmentation d'activité dans le domaine des « opérations majeures », sans plus de détail. Monsieur le Directeur, demander aux personnels de réintégrer progressivement leur poste en présentiel, calibrer la capacité d'accueil des locaux pour répondre à la contrainte sanitaire, exige une précision et une transparence sans détour vers les personnels. Pour tout dire, **Force Ouvrière** a la désagréable sensation que l'intégralité de la démarche menée est **réalisée à l'envers** : réintégrons les agents, on leur dira quoi faire

après ! Et dans quelles conditions de sécurité ! Vous aurez certainement les arguments pour rassurer vos personnels.

Le dé-confinement est désormais validé, à des degrés de contraintes divers suivant la région. Vous pourrez probablement nous apporter les précisions complémentaires.

Force Ouvrière rappelle toutefois qu'il obéit à des conditions de reprise « visant à assurer le niveau le plus élevé de protection des personnels », selon les propres termes du PRPA ministériel.

Force Ouvrière redit que c'est essentiellement sous cet angle que sont examinés les Plans de Reprise Progressive des établissements dans les CHS-CT en région. Pour être précis, **Force Ouvrière** exige que la moindre reprise d'activité satisfasse à toutes les exigences du Service de Santé des Armées, en tout point de chaque entité du SID, et pour toute la durée de cette période transitoire.

Ces CHS-CT qui sont pourvus à présent de bien des mandats de discussion, n'ont en effet pas, pour **Force Ouvrière**, vocation à se prononcer sur la nature des activités, mais bien sur la manière de les mettre en œuvre dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité...

Quelle ironie de rappeler qu'hier encore, leur existence était plus que menacée car voués à fusionner purement et simplement dans les CT de proximité...

Pour **Force Ouvrière**, la seule instance où l'organisation et le redéploiement des missions sont légitimes à être débattues est le Comité Technique de Réseau.

Enfin, un mot tout de même sur les personnels en ASA, monsieur le Directeur.

Vous ne méconnaissez pas le nombre important des agents de l'ESID craignant la reprise d'activité dans le même temps que la reprise de l'école dans des conditions de sécurité sanitaire pour les enfants parfois mal assurées. **Force Ouvrière** a déjà eu l'occasion d'affirmer son opposition à cette décision sans précédent de supprimer des jours de congés à des agents *pseudo-absents*, brisant ainsi la cohésion et le climat social où l'immense majorité des personnels a accepté de consentir à des efforts pour la continuité des services. Comme s'il s'agissait de stigmatiser des agents placés bien malgré eux en ASA, car l'administration n'avait pas la capacité de les protéger, ou que leur activité les empêchait d'être en situation de télétravail, ou qu'enfin la vulnérabilité de certains l'imposait tout simplement.

Savez-vous aussi que la plupart des ASA « gardes d'enfants » ont été prises par des femmes, qu'elles sont l'essentiel des catégories C du ministère qui n'ont donc pas eu l'opportunité du télétravail, faute de SMOBI ?

A cette discrimination, vous voudriez ajouter une rigidité supplémentaire dès lors que la maman refusera « sur la base du non volontariat » de remettre l'enfant à l'école faute de garantie sanitaire ? Avouez que nous serions loin de l'intention bienveillante de la note DRH-MD de mise en œuvre de l'ordonnance du 15 avril.

Force Ouvrière interviendra pour le reste au cours des débats.

Nous avons appris enfin la nomination du nouveau directeur-adjoint par décret du 30 avril, publié au JO du 2 mai. Pour sa prise de fonction le 1^{er} juin prochain, les élus Force Ouvrière souhaite la bienvenue au Général FOUBERT.

Nous vous remercions de votre attention.

Etabli en confinement, le 13 mai 2020